



NATIONS  
UNIES

EP

UNEP(DEPI)/MED WG.421/Inf.3



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

PNUE

11 septembre 2015  
Français  
Original: Anglais

Réunion des points focaux du PAM

Athènes, Grèce, 13-16 octobre 2015

**Points 3 et 4 de l'ordre du jour: Rapport sur l'état d'avancement des activités menées pendant l'exercice biennal 2014 – 2015 et Exécution financière 2014-2015**

**Rapports des 78<sup>ème</sup>, 79<sup>ème</sup> et 80<sup>ème</sup> Réunions du Bureau des Parties contractantes**

Pour des raisons d'économie, ce document est imprimé en nombre limité et ne sera pas distribué pendant la réunion. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et de ne pas demander de copies supplémentaires.

**Rapport de la 78<sup>ème</sup> Réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses protocoles, 3-4 septembre 2014, Istanbul, Turquie**

## **Table des matières**

	<b>Pages</b>
<b>Rapport</b>	1 - 7
<b>ANNEXES</b>	
<b>Annexe I</b> Liste des Participants	
<b>Annexe II</b> Ordre du jour	

## **Introduction**

1. À l'invitation du Gouvernement turc et en consultation avec le Président et les membres du Bureau, la 78<sup>e</sup> Réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles s'est déroulée à Istanbul, Turquie les 3 et 4 septembre 2014.

## **Participation**

2. La liste des participants figure à l'annexe I au présent rapport.

### **Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion**

3. La réunion a été ouverte par le Professeur Dr. Mehmet Emin Birpınar, Président du Bureau. Il a salué les membres du Bureau et les autres participants. Il a souhaité la bienvenue à M. Gaetano Leone, nouveau Coordonnateur du PNUE/PAM, qui a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> Juin 2014.
4. Les membres du Bureau ont accueilli le coordonnateur et ont exprimé leurs vœux de succès et leur pleine confiance en une collaboration fructueuse. Ils ont également exprimé leur satisfaction pour la qualité ainsi que la rapidité avec laquelle les documents ont été soumis au Bureau en vue de la réunion.
5. Le coordonnateur a souhaité la bienvenue à son tour les membres du Bureau et a remercié la Turquie pour avoir accueilli la réunion. Il a également présenté au Bureau un bref aperçu des trois premiers mois de son mandat au Secrétariat, en soulignant ses aspirations, des objectifs et ses constatations, ainsi que les défis du système du PAM en vue pour la période allant jusqu'à la CdP 19.

### **Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation du travail**

6. Le Bureau a examiné et adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document UNEP/BUR/78/2 (annexe II)

### **Point 3 de l'ordre du jour: Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités réalisées au cours de la période mars 2012-juin 2013**

7. Le coordonnateur du PAM, M. Gaetano Leone, a présenté le document UNEP/BUR/78/3 «Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités réalisées au cours de la période allant de janvier à juin 2014» ainsi que le Progrès dans la Mise en Oeuvre des Décisions de la CdP 18 (UNEP/BUR/78/6). Le Coordonnateur a également exprimé une certaine préoccupation en regard à l'ambitieux programme de l'exercice biennal en cours et du temps et des ressources limitées disponibles à ce stade, et a demandé le soutien et les conseils du Bureau.
8. Après discussions, le Bureau a convenu de :
  - i. Reconnaître le travail effectué par le Secrétariat et les composantes du PAM pendant le premier trimestre de l'exercice biennal 2014-2015.

- ii. Saluer la soumission de la synthèse des progrès à code couleur concernant la mise en œuvre des décisions de la CdP et demander au Secrétariat de s'assurer qu'un tel rapport fera partie de la documentation ordinaire du Bureau.
- iii. Demander au Secrétariat, lors du rapport sur l'état d'avancement, de souligner les principaux défis de mise en œuvre ainsi que les activités en attente, le cas échéant, et les mesures prises pour les aborder.
- iv. Demander au Secrétariat d'entreprendre la mise en œuvre de la Décision 21/16 le plus vite possible afin de l'achever d'ici la CdP 19, avec l'implication totale de toutes les composantes du PAM concernées, s'appuyant sur leurs forces, leurs capacités et leur mandat.

**Point 4 de l'ordre du jour: Point sur la situation financière**

9. Le Coordonnateur a présenté aux membres du Bureau en vue de recueillir leurs commentaires une mise à jour financière présentée dans le «Rapport du Secrétariat sur les questions financières et administratives» (UNEP/BUR/78/5) incluant:
  - Statut des contributions au 31 juillet 2014
  - Statut des fonds engagés
  - Rapport intermédiaire avec la différence entre les revenus et les dépenses
  - Lettres de demande de paiements ou de rappel
10. Après discussion, le Bureau a convenu de :
  - i. Saluer les efforts du Secrétariat et les améliorations de la situation financière du PAM et a exprimé son appréciation aux Parties contractantes ayant versé leur contribution annuelle au premier semestre 2014.
  - ii. Constater avec inquiétude l'impact négatif que les retards de paiement des contributions peuvent avoir sur la mise en œuvre du Programme de travail du PAM et de demander aux Parties contractantes de payer leurs contributions annuelles 2014 ainsi que les arriérés dans les plus brefs délais et de respecter le calendrier convenu de paiement des contributions des années suivantes.
  - iii. Noter, sauf si les contributions ont été réglées, qu'il existe un risque de devoir reporter les recrutements décidés lors de la CdP18.
  - iv. Demander au Secrétariat de poursuivre ses efforts visant à obtenir le paiement total des contributions, y compris grâce à une lettre adressée aux Parties pertinentes, cosignée par le Président du Bureau et le Directeur exécutif du PNUE.
  - v. Encourager le Secrétariat à poursuivre l'adoption d'une approche de précaution et de faire le meilleur usage des ressources humaines existantes afin de minimiser le recrutement de consultants et de continuer à rendre compte au Bureau en ce qui concerne le statut des consultations.
  - vi. Reconnaître les implications du système Umoja pour la gestion financière du PNUE/PAM, notant qu'au sein du règlement financier et des règles de gestion financière et des procédures Umoja, certaines dépenses opérationnelles peuvent être imputées au MTF pendant l'année en question, sans engager de coûts jusqu'à ce que la contribution du pays hôte soit payée, et demander au

Secrétariat de rendre compte à ce sujet lorsque de tels frais peuvent avoir été engendrés.

**Point 5 de l'ordre du jour: Questions spécifiques**

11. Le Coordonnateur du PAM a présenté le Rapport du Secrétariat sur les Questions spécifiques (UNEP/BUR/78/4).

**5.1. Questions de gouvernance et organisationnelles**

12. En référence aux paragraphes opérationnels de la Décision de gouvernance IG.21/13 et de la Décision sur le Programme de travail et le budget du PAM pour le biennium 2014-2015 (Décision IG.21/17), adoptées par la CdP 18 (Istanbul, Turquie, décembre 2013), le Coordonnateur du PAM a présenté un rapport sur les questions liées au statut de la ratification de la Convention de Barcelone et des Protocoles connexes, un point sur la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et ses Protocoles (exercices biennaux 2010-2011 et 2012-2013), les Accords avec les pays hôtes avec les pays hébergeant les Centres d'activités régionales du PAM, un point sur les Plans d'action nationaux du Protocole « tellurique » et une proposition de méthode d'évaluation concernant les mesures visant à renforcer le fonctionnement du Secrétariat et des composantes PAM.
13. Après discussion, le Bureau a convenu de :

**Statut de la ratification de la Convention de Barcelone et ses protocoles**

- i. Noter les progrès réalisés durant cette période en ce qui concerne la gouvernance et les priorités juridiques.
- ii. Demander au Secrétariat de continuer de suivre étroitement les Parties prenantes n'ayant pas encore signé ou ratifié la version amendée de la Convention de Barcelone et ses protocoles et de consentir des efforts particuliers afin d'assurer l'entrée en vigueur du Protocole « immersions » révisé par la CdP 19.
- iii. Rappeler à toutes les Parties contractantes d'officiallement soumettre leurs rapports sur les mesures prises afin de mettre en œuvre la Convention de Barcelone et ses protocoles le plus vite possible et conformément aux obligations de l'Article 26 de la Convention et pour examen par le Comité de respect des obligations.
- iv. Encourager les Parties contractantes ayant ratifié ou signé le Protocole GIZC de soumettre, à titre volontaire, un rapport sur sa mise en œuvre.
- v. Demander au Secrétariat de continuer le suivi attentif auprès des gouvernements concernés et le siège du PNUE afin de finaliser dès que possible les Accords du pays hôte liés aux CAR, conformément à la Décision IG.21/13.

Point sur les Plans d'action nationaux du Protocole « tellurique »

- i. Encourager les Parties contractantes à consentir tous les efforts possibles afin de mettre à jour leurs Plans d'action nationaux (PAN) conformément aux Lignes directrices convenues, en temps opportun et de manière participative, afin de permettre à la CdP 19 de valider les PAN mis à jour et demander instamment leur mise en œuvre efficace en partenariat avec les principaux acteurs, y compris l'Union pour la Méditerranée (UpM) et l'Initiative H2020.
- ii. Encourager les Parties contractantes à utiliser le processus de mise à jour des PAN en tant qu'opportunité décisive au sein du système du PNUE/PAM pour développer des programmes de mesures de contrôle et de prévention de la pollution basés sur l'ECAP et de l'intégrer dans les processus d'élaboration de politiques en cours et/ou dans la mise en œuvre du PAM et d'autres cadres relatifs (DCSMM UE, H2020).
- iii. Demander au Secrétariat de poursuivre sa participation active au processus et à la gouvernance de l'Initiative H2020 afin de soutenir le processus de mise à jour des PAN et les activités de renforcement des capacités connexes.

Proposition sur la méthode d'évaluation des mesures pour renforcer le fonctionnement du Secrétariat et des composantes PAM

- i. Noter la proposition du Secrétariat concernant la méthode d'évaluation des mesures pour renforcer le fonctionnement du Secrétariat et des composantes du PAM et demander également au Secrétariat d'envisager le développement d'une telle méthode d'évaluation sur la base des indicateurs de réussite et des analyses des coûts, y compris les délais de réalisation des cibles établies dans le Programme de travail. Le Secrétariat présentera une proposition détaillée lors de la 79<sup>e</sup> réunion du Bureau.
- ii. Demander au Secrétariat de vérifier à des fins de références les autres méthodes d'évaluation des CAR des Programmes de mers régionales.

**5.2. Développement de la Stratégie à mi-parcours 2016-2021 : mise à jour**

14. En référence aux paragraphes opérationnels de la Décision sur le Programme de travail et le budget du PAM pour le biennium 2014-2015 (Décision IG.21/17), adoptée par la CdP 18 (Istanbul, Turquie, décembre 2013), le Coordonnateur du PAM a présenté aux membres du Bureau le processus d'évaluation externe du Programme de travail sur cinq ans (2010-2014, avec une prolongation d'un an jusqu'en 2015) et la feuille de route pour le développement de la Stratégie à mi-parcours pour la période 2016-2021.
15. Après discussion, le Bureau a convenu de :
  - i. Valider le processus d'évaluation et de développement externes révisés de la Stratégie à mi-parcours, soulignant l'importance de la synchronisation des processus parallèles, mais complémentaires du suivi de la Décision 21/16, de la révision de la SMDD, du développement du Plan d'action régional CPD, des mesures ECAP, du cadre régional sur l'adaptation au changement climatique et autres stratégies, plans d'action et projets pertinents.

- ii. Demander au Secrétariat de faire usage des évaluations et audits existants au sein du système du PAM en tant que références pertinentes.
- iii. Demander à l'Unité de coordination de diriger ces processus en étroite coopération et avec l'implication des Composantes du PAM afin d'assurer leur mise en œuvre en temps opportun et avec succès, avant la CdP 19.

### **5.3. Prix pour les villes respectueuses de l'environnement**

16. En référence à la Déclaration d'Istanbul, adoptée par la CdP 18 (Istanbul, Turquie, décembre 2013), le coordonnateur du PAM a présenté une proposition concernant les principes de nomination et de sélection ainsi que les critères du prix.
17. Après discussion, le Bureau a convenu de :
  - i. Demander au Secrétariat de développer, conjointement avec les CAR, en particulier le Plan Bleu, le CAR/CPD et le CAR/PAP d'éventuels critères et une méthodologie pour un tel prix, reflétant également les Protocoles de la Convention de Barcelone.
  - ii. Souligner le fait que le prix doit agir en tant que motivation pour les villes côtières méditerranéennes et pour de meilleures normes environnementales et qu'il constituera une valeur ajoutée pour la région, sensibilisera la population et contribuera à la visibilité des lauréats.
  - iii. Demander au Secrétariat de se concerter avec ONU-Habitat, le Secrétariat UpM et d'autres organisations afin d'examiner leurs initiatives similaires en vue de mettre en place un prix distinct.
  - iv. Recommander au Secrétariat d'utiliser le Groupe de travail thématique sur les « villes durables » et ses experts dans le cadre de la révision de la SMDD en tant qu'opportunité pour discuter et convenir des critères du prix.
  - v. Le Gouvernement de Turquie accueillera une réunion afin de finaliser le projet de proposition de critères pour le prix préparé par le Secrétariat après les consultations nécessaires, avant sa soumission à la CdP19.

### **5.4. Demandes de statut en tant que partenaires PAM**

18. En référence aux paragraphes opérationnels de la Décision sur les accords de coopération (Décision IG.21/14), adoptée par la CdP 18 (Istanbul, Turquie, décembre 2013), le Coordonnateur du PAM a informé les membres du Bureau du statut des partenaires du PAM et a attiré leur attention sur les propositions d'extension et de nouveaux partenariats.
19. Après discussion, le Bureau a convenu de :
  - i. Approuver les demandes des organisations non gouvernementales (ONG) MEDASSET (Grèce) et TURMEPA (Turquie) et de demander au Secrétariat de les inclure dans la liste des Partenaires du PAM qui sera soumise à la CdP 19 pour adoption.
  - ii. Demander au Secrétariat de poursuivre ses efforts pour assurer l'inclusion des ONG du sud et de l'est de la Méditerranée dans la liste des Partenaires du PAM



et de demander aux Parties individuelles pertinentes de consentir tous les efforts pour assurer une plus vaste participation des parties prenantes dans le travail du système du -PAM.

### **5.5. Accords de coopération**

20. En référence aux paragraphes opérationnels de la Décision sur les accords de coopération (Décision IG.21/14), adoptée par la CdP 18 (Istanbul, Turquie, décembre 2013), le Coordonnateur du PAM a présenté un aperçu de la coopération avec les organisations internationales et régionales et les entités bilatérales de coopération et a informé les membres du Bureau de la mise en application des accords en vigueur. Les membres du Bureau seront également informés du projet de Protocole d'accord entre le PNUE/PAM et l'Accord pour la conservation des cétacés en mer noire, Méditerranée et zone atlantique contiguë (ACCOBAMS) ainsi que la coopération avec le Secrétariat de la Convention sur la biodiversité (CBD) et la Commission Mer noire.
21. Après discussion, le Bureau a convenu de :
  - i. Exprimer son soutien au projet de Protocole d'accord avec ACCOBAMS, afin d'achever les consultations et obtenir l'autorisation du siège du PNUE. Le Protocole d'accord pourra ensuite être soumis à la CdP19.
  - ii. Saluer les progrès réalisés en ce qui concerne les accords de coopération entre les Secrétariats du PNUE/PAM et de la CBD.
  - iii. Demander au Secrétariat de poursuivre son travail sur une éventuelle coopération avec OSPAR et HELCOM.
  - iv. Saluer les progrès réalisés en ce qui concerne la coopération entre les Secrétariats du PNUE/PAM et de la Convention de Bucarest et soutenir la préparation d'un Protocole d'accord entre ces deux dernières conventions pour soumission à la CdP 19.

### **5.6. Activités d'informations et de communication**

22. Le coordonnateur du PAM a présenté une mise à jour des activités de communication et de sensibilisation et les plans concernant le 40<sup>e</sup> Anniversaire du Plan d'action pour la Méditerranée qui aura lieu en 2015.
23. Après discussion, le Bureau a convenu de :
  - i. Exprimer son soutien et convenir que le 40<sup>e</sup> anniversaire du PAM est l'occasion de montrer les résultats des principaux processus stratégiques (SMDD 2.0, Décision 21/16, Plan d'action CPD et autres) et de renforcer la visibilité du PAM, mettre en place de nouveaux partenariats et mobiliser des ressources.
  - ii. Encourager les parties et les partenaires à organiser des événements nationaux, le cas échéant, et d'apporter tout son soutien à la célébration de cet important anniversaire.
  - iii. Souligner l'importance du Jour de la côte en tant qu'excellent outil de sensibilisation de la population qui doit être maintenu et renforcé.

- iv. Demander au Secrétariat de mobiliser le CAR/INFO afin de prendre part activement aux activités de communication et de sensibilisation concernant le 40<sup>e</sup> anniversaire du PAM, dans le cadre de son mandat.
- v. Demander au Secrétariat de renforcer ses moyens de communication.

**Point 6 de l'ordre du jour: Conclusions et recommandations**

- 24. Le Bureau a examiné et adopté les conclusions et recommandations de la réunion comme indiqué ci-dessus.

**Point 7 de l'ordre du jour: Date et lieu de la 79e Réunion du Bureau**

- 25. La 79e réunion du Bureau sera organisée en Turquie à la fin de janvier 2015. Il a été admis que le rapport financier sera soumis par le Secrétariat au Bureau deux semaines avant la réunion afin d'assurer l'inclusion des données de rapports financiers de fin d'année. Le reste des documents sera distribué selon les termes de référence du Bureau.

**Point 8 de l'ordre du jour: Questions diverses**

- 26. Il n'y avait pas d'autres questions pour examen par la réunion.

**Point 9 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion**

- 27. La réunion a été clôturée par le Président à 17h00 le 4 septembre 2014.

**Annexe I**  
**Liste des Participants**

**MEMBERS OF THE BUREAU/MEMBRES DU BUREAU**

**TURKEY / TURQUIE**

**(PRESIDENT)**

**Prof. Dr. Mehmet Emin Birpınar**

Deputy Undersecretary

Ministry of Environment and Urbanization

Vekaletler Cad. No:1 Bakanlıklar,

Ankara

Turkey

Tel: +90 312 4181437- 4240998

Fax: +90 312 4178719

E-mail: mehmet.birpinar@csb.gov.tr

**Mr Murat Turan**

Head of Marine and Coastal Management Division

DG Environmental Management

Ministry of Environment and Urbanization

Ehlibeyt Mh. 1271 Sk. No:13 06520

Balgat Ankara

Turkey

Tel: +90 312 5863044

Fax: +90 312 4740335

Email: murat.turan@csb.gov.tr

**Mr Erol Cavus**

Expert

Ministry of Environment and Urbanization

Ehlibeyt Mh. 1271 Sk. No:13 06520

Balgat Ankara

Turkey

Tel: +90 312 586 3127

Mobile: +90 532 320 6328

Fax: +90 312 474 0335

E-mail: erol.cavus@csb.gov.tr

**Ms Şule Erdal**

Expert

Ministry of Environment and Urbanization

Ehlibeyt Mh. 1271 Sk. No:13 06520

Balgat Ankara

Turkey

Tel: +90 312 586 3136

Fax: +90 312 474 0335

E-mail: sule.erdal@csb.gov.tr

**FRANCE/ FRANCE**

**(VICE PRESIDENT)**

**S.E.M. Xavier Sticker**

Ambassadeur pour l'Environnement

Ministère des Affaires Etrangères

27 Rue de la Convention

75015 Paris

France

Tel:+33 1 53 69 33 88  
Fax: +33 1 53 69 34 21  
E-mail: Xavier.sticker@diplomatie.gouv.fr

**Mme Marie Anne Mortelette**  
Rédactrice Milieu marin  
Sous-direction de l'environnement  
Ministère des Affaires Etrangères  
27 Rue de la Convention  
75015 Paris  
France

Tel: +33 1 43 17 44 25  
Fax: +33 1 43 17 73 94  
E-mail : marie-anne.mortelette@diplomatie.gouv.fr

**GREECE / GRECE**  
**(VICE PRESIDENT)**

**Mr Ilias Mavroidis**  
Expert  
Dept.of International Relations and EU Affairs,  
Hellenic Ministry of Environment, Energy and Climate Change  
Athens  
Greece

Tel: +30 210 6426531  
Fax: +30 210 6434470  
E-mail: i.mavroidis@prv.ypeka.gr

**THE STATE OF LIBYA/ L'ETAT DE LYBIE**  
**(VICE PRESIDENT)**

**Mr Saleh Amnissi**  
Director  
Environment General Authority  
Algheran  
Tripoli  
The State of Libya

Tel: +218 21 487 0266  
Mobile: +218 91 3709474  
+218 92 3158692  
Fax: +218 21 487 1590  
E-mail: salehamnissi@yahoo.com

**MOROCCO / MAROC**  
**(VICE PRESIDENT)**

**M. Mohamed Benyahia**  
Directeur du Partenariat, de la Communication et de la  
Coopération  
Ministère délégué chargé de l'Environnement  
Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de  
l'Environnement  
Rabat  
Maroc

Tel:+212 5 57 66 37  
Fax: +212 557 6638  
E-mail: benyahia@environnement.gov.ma

**BOSNIA AND HERZEGOVINA /  
BOSNIE ET HERZÉGOVINE**

**(RAPPORTEUR)**

**Mr Senad Oprašić**

Head of Environmental Protection Department  
Ministry of Foreign Trade and Economic Relations  
Musala 9, 71000 Sarajevo  
Bosnia and Herzegovina

Tel: +387 33 95 35 36

Fax: +387 33 20 61 41

E-mail: senad.oprasic@mvteo.gov.ba

**EUROPEAN UNION /  
UNION EUROPEENNE**

**(OBSERVER)**

**Ms Marijana Mance**

Policy Officer  
European Commission  
Directorate-General for Environment  
Unit C2: Marine Environment and Water Industry  
Avenue de Baulieu 5, office BU 9 04/110  
B-1049 Brussels  
Belgium

Tel : +32 2 2982011

E-mail : marijana.mance@ec.europa.eu

**SECRETARIAT TO THE BARCELONA CONVENTION COORDINATING UNIT OF THE  
MEDITERRANEAN ACTION PLAN/ SECRETARIAT DE LA CONVENTION DE  
BARCELONE/UNITE DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA  
MEDITERRANEE**

**Mr Gaetano Leone**

Coordinator

48, Vass. Konstantinou Ave.

11635 Athens

Greece

Tel:+30 210 7273101

E-mail: gaetano.leone@unepmap.gr

**Mr Habib N. El Habr**

Deputy Coordinator

48, Vass. Konstantinou Ave.

11635 Athens

Greece

Tel:+30 210 7273126

E-mail: habib.elhabr@unepmap.gr

**Mr Atila Uras**

Programme Officer

48, Vass. Konstantinou Ave.

11635 Athens

Greece

Tel: +30 210 7273140

E-mail: atila.uras@unepmap.gr

**Annexe II**  
**Ordre du Jour**



## ORDRE DU JOUR

**Point 1 de l'ordre du jour:** Ouverture de la réunion

**Point 2 de l'ordre du jour:** Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation du travail

**Point 3 de l'ordre du jour:** Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités réalisées au cours de la période mars 2012-juin 2013

**Point 4 de l'ordre du jour:** Point sur la situation financière

**Point 5 de l'ordre du jour:** Questions spécifiques

- 5.1. Questions de gouvernance et organisationnelles
- 5.2. Développement de la Stratégie à mi-parcours 2016-2021 : mise à jour
- 5.3. Prix pour les villes respectueuses de l'environnement
- 5.4. Demandes de statut en tant que partenaires PAM
- 5.5. Accords de coopération
- 5.6. Activités d'informations et de communication Information

**Point 6 de l'ordre du jour:** Conclusions et recommandations

**Point 7 de l'ordre du jour:** Date et lieu de la 79<sup>e</sup> Réunion du Bureau

**Point 8 de l'ordre du jour:** Questions diverses

**Point 9 de l'ordre du jour:** Clôture de la réunion

**Rapport de la 79<sup>ème</sup> Réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses protocoles, 3-4 février 2015, Antalya, Turquie**

## Table des matières

	<b>Pages</b>
<b>Rapport</b>	
	1 -6
<b>ANNEXES</b>	
<b>Annexe I</b>	Liste des participants
<b>Annexe II</b>	Ordre du jour
<b>Annexe III</b>	Discours de la Présidente du Comité de respect des obligations
<b>Annexe IV</b>	Déclaration du Président du Bureau au nom du Gouvernement turc sur l'établissement d'un Centre d'activités régional sur le changement climatique

## **Introduction**

1. À l'invitation du Gouvernement turc, la 79<sup>ème</sup> Réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses protocoles s'est tenue les 3 et 4 février 2015.

## **Participation**

2. Le Président du Bureau, M. Mehmet Emin Birpinar (Turquie), les Vice-Présidents Monsieur l'ambassadeur Xavier Sticker (France); M. Ilias Mavroidis (Grèce); M. Saleh Ammissi (État de Lybie); et le Rapporteur, M. Senad Oprasic (Bosnie-Herzégovine), ont participé à la réunion du Bureau. M. Mohamed Benyahia, Vice-Président, (Maroc) s'était excusé de ne pas pouvoir être présent. La France était également représentée par M. Charles-Henri De Barsac. De plus, conformément au mandat du Bureau, Mme Marijana Mance de la Commission européenne a été présente à toute la réunion en tant qu'observateur. Mme Sarah Humphrey, l'une des deux experts ayant effectué l'évaluation des résultats du Programme de travail PAM/PNUE sur cinq ans (2010-2014) était présente aux sessions pertinentes pour présenter les résultats de l'évaluation.
3. Conformément à la demande du Comité de respect des obligations concernant la participation de son représentant en tant qu'observateur à la session pertinente de la 79<sup>ème</sup> réunion du Bureau et le Président du Bureau ayant donné son accord, la Présidente du Comité, Mme Daniela Addis a également assisté à la réunion du Bureau le deuxième jour, à la session du matin consacrée aux discussions sur le respect des obligations.
4. La liste des participants figure à l'Annexe I du présent rapport.

### **Point 1 de l'ordre:**

#### **Ouverture de la réunion**

5. La réunion a été ouverte par le Président du Bureau, M. Mehmet Emin Birpinar. Il a accueilli les membres du Bureau et les autres participants.
6. M. Gaetano Leone, coordonnateur du PAM/PNUE, a salué les membres du Bureau et remercié la Turquie d'avoir reçu la réunion. Il a présenté au Bureau une vue générale des récents développements et des travaux du PAM/PNUE depuis la 78<sup>ème</sup> réunion du Bureau.

### **Point 2 de l'ordre du jour:**

#### **Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

7. Le Bureau a examiné et adopté l'ordre du jour tel que figurant dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR.79/1. (Annexe II)

### **Ordre du jour item 3: Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités réalisées au cours de la période juillet-décembre 2014**

8. Le Secrétariat a présenté le document intitulé "Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées durant la période de juillet à décembre 2014" (UNEP(DEPI)/MED BUR.79/3), ainsi que le document "Progrès dans la mise en œuvre des décisions de la CdP18" (UNEP(DEPI)/MED BUR.79/6).
9. Les membres du Bureau qui ont pris la parole se sont félicités du travail effectué et de la manière dont les avancées étaient présentées. Ils ont salué en particulier les efforts réalisés en vue d'une meilleure intégration et d'une meilleure coordination des travaux des composantes du PAM, et des partenariats nouveaux ou améliorés, y compris dans le secteur privé.

10. Un membre du Bureau a demandé que soit rectifié, dans le rapport sur l'état d'avancement, le nombre total de Zones marines d'importance biologique ou écologique en Méditerranée, qui est de 15, et non 16, conformément à la 12<sup>ème</sup> réunion des Parties contractantes à la Convention sur la diversité biologique.
11. Après discussion, le Bureau a convenu de:
  - i. Reconnaître avec satisfaction les progrès réalisés par le Secrétariat et les composantes du PAM pendant le deuxième semestre de 2014, tels que décrits dans le rapport UNEP(DEPI)/MED BUR.79/3; et de manifester son soutien pour le travail réalisé aux fins de la cohérence et de l'intégration entre les composantes;
  - ii. Souligner l'importance de la visibilité et de reconnaître le besoin d'élargir la vulgarisation et améliorer les communications relativement aux travaux et aux réalisations du système du PAM.

**Point 4 de l'ordre du jour: Point sur la situation financière**

12. Le Secrétariat a fait le point financier aux membres du Bureau, pour commentaires et recommandations, que l'on retrouvera dans le "Rapport du Secrétariat sur les questions financières et administratives" (UNEP(DEPI)/MED BUR.79/5), et notamment:
  - Situation des contributions au 31 décembre 2014 qui, dans le cas du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée a atteint un niveau sans précédent d'environ 98 %
  - Situation des fonds engagés
  - Rapport intermédiaire indiquant le solde entre recettes et dépenses
  - Lettres ou rappels demandant des paiements
13. Après discussion, le Bureau a convenu de:
  - i. Dire sa grande satisfaction quant au taux de recouvrement des contributions 2014 et aux efforts consentis pour la mobilisation des ressources, et d'encourager le Secrétariat à poursuivre ses efforts pour s'assurer du paiement complet des contributions;
  - ii. Remercier les parties qui ont déjà payé leur contribution 2015, et de s'inquiéter de la permanence de l'impact négatif que les retards dans le paiement des contributions imposent à la mise en œuvre du Programme de travail du PAM;
  - iii. Rappeler la décision IG21/15 et de demander aux Parties contractantes de payer dès que possible leurs contributions annuelles 2015 et leurs arriérés, ainsi que respecter rigoureusement le calendrier convenu pour le paiement des contributions des années à venir;
  - iv. Demander que le tableau des recettes et dépenses des prochains rapports financiers fasse apparaître des lignes distinctes pour la réserve de trésorerie et pour les contributions non collectées;
  - v. Saluer le maintien de Habib El Habr au poste de Coordonnateur adjoint afin d'assurer la continuité;
  - vi. Prendre note de la situation du recrutement aux postes approuvés par la CdP18 en fonction de la réception des contributions 2015;
  - vii. Encourager les Parties contractantes qui le peuvent à contribuer aux ressources humaines du système du PAM par le biais du Programme des administrateurs auxiliaires et des experts détachés à titre gracieux.

**Point 5 de l'ordre du jour: Questions spécifiques**

14. Le Secrétariat a présenté le “Rapport du secrétariat sur les questions spécifiques” (UNEP(DEPI)/MED BUR.79/4).

**5.1. Questions de gouvernance et organisationnelles, comprenant la date de la CdP19**

15. En ce qui concerne les paragraphes opérationnels de la décision IG.21/13 sur la Gouvernance et de la décision IG.21/17 sur le Programme de travail du PAM et Budget pour l'exercice biennal 2014-2015, adoptées par la CdP18 (Istanbul, Turquie, décembre 2013), le coordonnateur du PAM/PNUE a fait le point sur les questions concernant l'état de la ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles; les accords de Pays hôtes avec les pays hébergeant les Centres d'activités régionaux du PAM; et la méthode d'évaluation des mesures visant à améliorer le fonctionnement du Secrétariat et des composantes du PAM.

16. Après discussion, le Bureau a convenu de:

- i. Demander aux deux pays (Bosnie-Herzégovine et Liban), pour lesquels la ratification de la convention amendée reste en suspens, d'aller au bout du processus de ratification dès que possible, et à temps pour la CdP19;
- ii. Demander aux Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait de signer ou ratifier les Protocoles de la Convention de Barcelone et en particulier le Protocole “immersions” amendé, afin qu'il puisse entrer en vigueur pour la CdP19. Le Bureau demande au Secrétariat de continuer à suivre étroitement le processus de ratification des Parties contractantes;
- iii. Demander au Secrétariat de maintenir un suivi étroit en lien avec les gouvernements concernés et le siège du PNUE, selon que de besoin, pour finaliser les accords de Pays hôtes conformément à la décision IG.21/13, dès que possible et de préférence d'ici à la CdP19;
- iv. Tenir la CdP19 du 9 au 12 février 2016 et d'approuver le calendrier de ses instances dirigeantes et de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) tel que ci-dessous:

<b>Manifestation</b>	<b>Date proposée</b>
<b>CONFÉRENCE SUR LA RÉVISION DE LA SMDD, MALTE</b>	<b>17-18 février 2015</b>
Date limite pour les documents de réunion des Points focaux du PAM	<b>27 mars 2015</b>
<b>RÉUNION DES POINTS FOCaux DU PAM</b>	<b>28-30 avril 2015</b>
Date limite pour les documents de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)	<b>8 mai 2015</b>
<b>16<sup>ème</sup> RÉUNION DE LA CMDD</b>	<b>9-11 juin 2015</b>
Date limite pour les documents de réunion du Bureau	<b>15 juin 2015</b>
<b>80<sup>ème</sup> RÉUNION DU BUREAU, GRÈCE</b>	<b>14-15 juillet 2015</b>

Date limite pour les documents de réunion des Points focaux du PAM	<b>18 septembre 2015</b>
<b>RÉUNION DES POINTS FOCaux DU PAM</b>	<b>Octobre 2015 (date exacte à confirmer)</b>
Date limite pour les projets de documents à traduire dans les 4 langues officielles	<b>18 novembre 2015</b>
Date limite pour les documents de la CdP19	<b>9 décembre 2015</b>
<b>CdP19</b>	<b>9-12 février 2016</b>

- v. Encourager toutes les parties à être représentées au niveau ministériel à la CdP19, compte tenu des importants documents stratégiques qui devront être approuvés en cette occasion, et du fait que la CdP19 sera la manifestation culminante du 40<sup>ème</sup> anniversaire du PAM/Convention de Barcelone;
- vi. Mettre en place les processus d'évaluation suivants, conformément au paragraphe 5 de l'article IX du mandat du Bureau des Parties contractantes:
  - a. Continuer de présenter un rapport de livraison amélioré à chaque réunion du Bureau, en indiquant l'état des dépenses pour chaque résultat attendu du Programme de travail;
  - b. Présenter un rapport consolidé à chaque CdP sur la livraison du Programme de travail.

## **5.2. Questions concernant le respect des obligations**

17. S'agissant des paragraphes opérationnels de la décision IG.21/1 sur le Comité de respect des obligations et de la décision IG.21/2 sur le Format de rapport, adoptée par la CdP18 (Istanbul, Turquie, décembre 2013), la Présidente du Comité Mme Daniela Addis a fait le point sur les résultats de la 9<sup>ème</sup> réunion du Comité de respect des obligations. Elle s'est penchée sur l'application de la Convention de Barcelone et ses Protocoles (exercices biennaux 2010-2011 et 2012-2013) et sur la révision du Format de rapport de la Convention de Barcelone et ses Protocoles. On trouvera le discours de Mme Addis à l'Annexe III.
18. La Présidente du Comité de respect des obligations a recommandé que son Comité participe régulièrement en tant qu'observateur à toutes les futures réunions du Bureau.
19. Après discussion, le Bureau a convenu de:
  - i. Rappeler à toutes les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait de présenter officiellement leurs rapports en suspens sur les mesures prises pour appliquer la Convention de Barcelone et ses Protocoles dès que possible, conformément aux obligations que leur impose l'article 26 de la Convention, en vue de faciliter le travail du Comité de respect des obligations;
  - ii. Faire parvenir une lettre, conjointement signée par le Président du Bureau et la Présidente du Comité de respect des obligations, aux Parties qui n'ont pas présenté de rapport pendant au moins deux exercices biennaux consécutifs avant 2012, leur demandant de satisfaire à leurs obligations de rapport et d'expliquer les difficultés qui les empêchent de présenter leurs rapports;
  - iii. Tenir une brève session formelle au cours de la prochaine réunion des points focaux du PAM pour informer les Parties sur les questions de respect des obligations, et une session

informelle pour discuter cette question avec les parties ne respectant pas les obligations, et autres parties intéressées;

- iv. Demander au Secrétariat de veiller à ce que des dispositions budgétaires adéquates soient incluses dans les futurs Programmes de travail et budgets pour soutenir les Parties contractantes qui demandent une assistance technique pour l'établissement de leurs rapports.

### **5.3. Résultats du processus d'évaluation du programme de travail PAM/PNUE sur cinq ans (2010-2014)**

20. S'agissant des paragraphes opérationnels de la décision sur le Programme de travail et Budget du PAM pour l'exercice biennal 2014-2015 (décision IG.21/17), adoptée par la CdP18 (Istanbul, Turquie, décembre 2013), le Coordonateur du PAM a expliqué le processus d'évaluation des résultats du Programme de travail PAM/PNUE sur cinq ans (2010-2014, avec une année de prolongement sur 2015). Mme Sarah Humphrey, l'une des deux experts ayant mené l'évaluation, a présenté le résultat et fait un exposé détaillé des conclusions préliminaires de l'évaluation, que l'on retrouvera dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR.79/Inf.4.
21. Après discussion, le Bureau a reconnu le travail effectué par les évaluateurs ainsi que le projet de conclusions, et a demandé au Secrétariat de les refléter dans le processus de préparation de la Stratégie à mi-parcours 2016-2021, selon que de besoin.

### **5.4. Développement de la Stratégie à mi-parcours 2016-2021 : Problèmes et Cadre**

22. S'agissant des paragraphes opérationnels de la décision sur le Programme de travail du PAM et Budget pour l'exercice biennal 2014-2015 (décision IG.21/17), adoptée par la CdP18 (Istanbul, Turquie, décembre 2013), le Coordonateur du PAM a exposé aux membres du Bureau les progrès réalisés dans l'élaboration de la Stratégie à mi-parcours pour la période 2016-2021, et a expliqué la proposition relative au projet sur cet ensemble de problèmes, ainsi que le cadre fourni dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR.79/7.
23. Après discussion, le Bureau a salué les domaines thématiques proposés pour la Stratégie à mi-parcours et la structure proposée par le Secrétariat, et a demandé au Secrétariat de:
  - i. Reconsidérer les titres des domaines thématiques;
  - ii. Tenir compte des problèmes de communications au public;
  - iii. Veiller à l'inclusion des questions transversales et émergentes, comme la consommation et la production durables; et,
  - iv. Envisager des synergies avec d'autres initiatives régionales existantes dans l'élaboration de la Stratégie à mi-parcours.

### **5.5. Mise à jour sur les procédures stratégiques approuvées**

24. S'agissant des paragraphes opérationnels des décisions IG.21/10 sur le Plan d'action régional pour la consommation et la production durables (PCD); IG.21/11 sur la Révision de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD); et la décision IG.21/17 sur le Programme de travail du PAM et Budget pour l'exercice biennal 2014-2015, adoptées par la CdP18 (Istanbul, Turquie, décembre 2013), le Coordonateur du PAM a exposé aux membres du Bureau l'état actuel de l'élaboration du Plan d'action pour la PCD, examiné la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD), le Plan d'action pour le protocole "offshore", le Cadre régional d'adaptation au changement climatique, et l'application de la décision IG.21/16.



25. Après discussion, le Bureau a convenu de:

- i. Saluer les progrès réalisés dans la révision de la SMDD, l'élaboration du Plan d'action pour la PCD et le Cadre régional d'adaptation au changement climatique, ainsi que le Plan d'action pour le Protocole "offshore" ;
- ii. Demander au Secrétariat de finaliser le mandat de l'évaluation du PAM II; lancer le processus d'évaluation du PAM II et informer la 80<sup>ème</sup> réunion du Bureau des progrès réalisés. À cette fin, de demander au Secrétariat de se livrer à une révision du budget afin de mobiliser les ressources nécessaires pour cette évaluation.

#### **5.6. Prix pour les villes respectueuses de l'environnement**

26. S'agissant de la Déclaration d'Istanbul, adoptée par la CdP18 (Istanbul, Turquie, décembre 2013), le Coordonateur du PAM a fait le point sur les actions entreprises relativement aux principes et critères de nomination et de sélection du prix.
27. Après discussion, le Bureau a convenu de demander au Secrétariat de déterminer, avec les autorités turques, les dates et lieu de l'atelier pour discuter et convenir des critères et de l'état d'avancement des Prix pour les villes respectueuses de l'environnement, à porter à l'attention de la 80<sup>ème</sup> réunion du Bureau, pour validation.

#### **5.7. Accords de coopération**

28. S'agissant des paragraphes opérationnels de la décision sur les Accords de coopération (IG.21/14), adoptée par la CdP18 (Istanbul, Turquie, décembre 2013), le Coordonateur du PAM a présenté une vue générale de la coopération avec les organisations internationales et régionales et les agences de coopération bilatérale, et a exposé aux membres du Bureau l'état de la mise en fonction des accords actuels (CGPM, Secrétariat de l'UpM et UICN). Les membres du Bureau ont également été informés du dialogue en cours avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Commission de la Mer Noire, l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), OSPAR et HELCOM, ainsi que de l'éventuelle coopération à venir avec d'autres partenaires, notamment l'Initiative pour les zones humides méditerranéennes (MedWet).
29. Après discussion, le Bureau a convenu de:
  - i. Saluer les progrès de la coopération avec l'UpM;
  - ii. Noter avec satisfaction les progrès des accords de coopération entre le Secrétariat et le Secrétariat de la CDB, ainsi que la Commission pour la protection de la Mer Noire contre la pollution, de demander au Secrétariat de signaler ces progrès à la réunion des points focaux du PAM en avril 2015, et de soumettre les documents du projet définitif de Mémoire d'accord à la 80<sup>th</sup> réunion du Bureau;
  - iii. Demander au Secrétariat de continuer de travailler à une éventuelle coopération avec l'AEE, OSPAR et HELCOM.

#### **5.8. Plan de communication en vue du PAM 40**

30. Le Coordonateur du PAM a fait le point sur les activités de vulgarisation réalisées et sur le plan de communication concernant le 40<sup>ème</sup> anniversaire du PAM/Convention de Barcelone.
31. Après discussion, le Bureau a convenu de:
  - i. Confirmer son soutien à l'organisation du 40<sup>ème</sup> anniversaire du PAM;
  - ii. Encourager les Parties et les partenaires à accueillir des manifestations nationales, selon que de besoin, et d'apporter un plein soutien à l'observation de cet important anniversaire.

**Point 6 de l'ordre du jour:**                      **Conclusions et recommandations**

32. Le Bureau a discuté et adopté les conclusions et recommandations énumérées ci-dessus.

**Point 7 de l'ordre du jour.**      **Date et lieu de la 80<sup>ème</sup> réunion du Bureau**

33. La 80<sup>ème</sup> réunion du Bureau sera organisée à Athènes, Grèce, sur les 14 au 15 juillet 2015.

**Point 8 de l'ordre du jour:**      **Questions diverses**

34. Le Président du Bureau a annoncé une déclaration au nom du Gouvernement turc sur l'établissement d'un nouveau Centre d'activités régional sur le changement climatique. Cette déclaration figure à l'Annexe IV.

**Point 9 de l'ordre du jour:**                      **Clôture de la réunion**

35. La réunion a été clôturée par le Président du Bureau le mercredi 4 février 2015, à 17 heures.

**Annexe I**  
**Liste des participants**

**MEMBERS OF THE BUREAU/MEMBRES DU BUREAU**

**TURKEY / TURQUIE**

**(PRESIDENT)**

**Prof. Dr. Mehmet Emin Birpınar**

Deputy Undersecretary  
Ministry of Environment and Urbanization  
Vekaletler Cad. No:1 Bakanlıklar,  
Ankara  
Turkey

Tel: +90 312 4181437- 4240998

Fax: +90 312 4178719

E-mail: mehmet.birpinar@csb.gov.tr

**Mr Murat Turan**

Head of Marine and Coastal Management Division  
DG Environmental Management  
Ministry of Environment and Urbanization  
Ehlibeyt Mh. 1271 Sk. No:13 06520  
Balgat Ankara  
Turkey

Tel: +90 312 5863044

Fax: +90 312 4740335

Email: murat.turan@csb.gov.tr

**Mr Erol Cavus**

Expert  
Ministry of Environment and Urbanization  
Ehlibeyt Mh. 1271 Sk. No:13 06520  
Balgat Ankara  
Turkey

Tel: +90 312 586 3127

Mobile: +90 532 320 6328

Fax: +90 312 474 0335

E-mail: erol.cavus@csb.gov.tr

**Ms Şule Erdal**

Expert  
Ministry of Environment and Urbanization  
Ministry of Environment and Urbanization  
Ehlibeyt Mh. 1271 Sk. No:13 06520  
Balgat Ankara  
Turkey

Tel: +90 312 586 3136

Fax: +90 312 474 0335

E-mail: sule.erdal@csb.gov.tr

**FRANCE/ FRANCE**

**(VICE PRESIDENT)**

**S.E.M. Xavier Sticker**

Ambassadeur pour l'Environnement  
Ministère des Affaires Etrangères

27 Rue de la Convention  
75015 Paris  
France

Tel:+33 1 53 69 33 88  
Fax: +33 1 53 69 34 21  
E-mail: Xavier.sticker@diplomatie.gouv.fr

**Mr. Charles-Henri de Barsac**  
Ministère des Affaires Etrangères  
27 Rue de la Convention  
75015 Paris  
France

E-mail : charles-henri.de-barsac@developpement-durable.gouv.fr

**GREECE / GRECE**  
**(VICE PRESIDENT)**

**Mr Ilias Mavroidis**  
Expert  
Dept.of International Relations and EU Affairs,  
Hellenic Ministry of Environment, Energy and Climate Change  
Athens  
Greece

Tel: +30 210 6426531  
Fax: +30 210 6434470  
E-mail: i.mavroidis@prv.ypeka.gr

**LIBYA LYBIE**  
**(VICE PRESIDENT)**

**Mr Saleh Amnissi**  
Director  
Environment General Authority  
Algheran  
Tripoli  
The State of Libya

Tel: +218 21 487 0266  
Mobile: +218 91 3709474  
+218 92 3158692  
Fax: +218 21 487 1590  
E-mail: salehamnissi@yahoo.com

**BOSNIA AND HERZEGOVINA /  
BOSNIE ET HERZÉGOVINE**  
**(RAPPORTEUR)**

**Mr Senad Oprašić**  
Head of Environmental Protection Department  
Ministry of Foreign Trade and Economic Relations  
Musala 9, 71000 Sarajevo  
Bosnia & Herzegovina

Tel: +387 33 95 35 36  
Fax: +387 33 20 61 41  
E-mail: senad.oprasic@mvteo.gov.ba

**EUROPEAN COMMISSION /**

**Ms Marijana Mance**

**COMMISSION EUROPEENNE  
(OBSERVER)**

Policy Officer  
European Commission  
Directorate-General for Environment  
Unit C2: Marine Environment and Water Industry  
Avenue de Baulieu 5, office BU 9 04/110  
B-1049 Brussels  
Belgium

Tel : +32 2 2982011

E-mail : marijana.mance@ec.europa.eu

**SECRETARIAT TO THE BARCELONA CONVENTION COORDINATING UNIT OF THE  
MEDITERRANEAN ACTION PLAN/ SECRETARIAT DE LA CONVENTION DE  
BARCELONE/UNITE DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA  
MEDITERRANEE**

**Mr Gaetano Leone**

Coordinator  
48, Vass. Konstantinou Ave.  
11635 Athens  
Greece

Tel:+30 210 7273101

E-mail: gaetano.leone@unepmap.gr

**Mr Habib N. El Habr**

Deputy Coordinator  
48, Vass. Konstantinou Ave.  
11635 Athens  
Greece

Tel:+30 210 7273126

E-mail: habib.elhabr@unepmap.gr

**Mr Atila Uras**

Programme Officer  
48, Vass. Konstantinou Ave.  
11635 Athens  
Greece

Tel: +30 210 7273140

E-mail: atila.uras@unepmap.gr

**COMPLIANCE COMMITTEE**

**Ms Daniela Addis**

**President, Compliance Comité**  
Piazza Dell'Oro  
00186 Roma  
Italy

Tel: +39 333 5003493

E-mail : Daniela.addis@gmail.com

**EXTERNAL EVALUATOR**

**Ms. Sarah Humphrey**

1814 La Tour de Peilz  
Switzerland

UNEP(DEPI)/MED BUR/79/8

Annexe I

Page 4

Tel: + 41 22 361 4834 / + 41 76 596 7456  
shumphrey\_07@yahoo.co.uk

**COMMISSION EUROPEENNE /  
COMMISSION EUROPEENNE  
(OBSERVER)**

**Ms Marijana Mance**  
Policy Officer  
Commission européenne  
Directorate-General for Environment  
Unit C2: Marine Environment et Water Industry  
Avenue de Baulieu 5, office BU 9 04/110  
B-1049 Brussels  
Belgium

Tel : +32 2 2982011  
E-mail : marijana.mance@ec.europa.eu

**SECRETARIAT TO THE BARCELONA CONVENTION COORDINATING UNIT OF THE  
MEDITERRANEAN ACTION PLAN/ SECRETARIAT DE LA CONVENTION DE  
BARCELONE/UNITE DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA  
MEDITERRANNEE**

**Mr Gaetano Leone**  
Coordinator  
48, Vass. Konstantinou Ave.  
11635 Athènes  
Grèce

Tel:+30 210 7273101  
E-mail: gaetano.leone@unepmap.gr

**Mr Habib N. El Habr**  
Coordonnateur adjoint  
48, Vass. Konstantinou Ave.  
11635 Athènes  
Grèce

Tel:+30 210 7273126  
E-mail: habib.elhabr@unepmap.gr

**Mr Atila Uras**  
Programme Officer  
48, Vass. Konstantinou Ave.  
11635 Athènes  
Grèce

Tel: +30 210 7273140  
E-mail: atila.uras@unepmap.gr

**COMITÉ DE RESPECT DES  
OBLIGATIONS**

**Ms Daniela Addis**  
**President, Comité de respect des obligations**  
Piazza Dell'Oro  
00186 Roma  
Italy  
Tel: +39 333 5003493  
E-mail : Daniela.addis@gmail.com

**EXTERNAL EVALUATOR**

**Mme Sarah Humphrey**  
1814 La Tour de Peilz



Switzerland

Tel: + 41 22 361 4834 / + 41 76 596 7456  
shumphrey\_07@yahoo.co.uk

**ANNEXE II**  
**ORDRE DU JOUR**

**TIMETABLE**

<b>Tuesday, 3 February 2015</b>			
<b>Time</b>	<b>Agenda item</b>		<b>Documents</b>
09:00 – 09:15	1. Opening of the meeting 2. Adoption of the Provisional Agenda and organization of work	President of the Bureau	UNEP(DEPI)/MED BUR.79/1 UNEP(DEPI)/MED BUR.79/2
09:15– 10:30	3. Progress Report by the Secretariat on activities carried out during the period July – December 2014	Coordinator of MAP	UNEP(DEPI)/MED BUR.79/3 UNEP(DEPI)/MED BUR.79/6
10:30 – 11:00	<i>Coffee Break</i>		
11:00-12:30	4. Update on Financial Situation	Coordinator of MAP	UNEP(DEPI)/MED BUR.79/5
12:30 – 14:00	<i>Lunch Break</i>		
14:00 – 15:30	5. Specific Issues	Coordinator of MAP	UNEP(DEPI)/MED BUR.79/4
15:30-16:00	<i>Coffee Break</i>		
16:00 – 17:00	5. Specific Issues (cont'd)	Coordinator of MAP	UNEP(DEPI)/MED BUR.79/4 UNEP(DEPI)/MED BUR.79/7
<b>Wednesday, 4 February 2015</b>			
09:00 – 10:30	5. Specific Issues (cont'd)	Coordinator of MAP	UNEP(DEPI)/MED BUR.79/4
10:30-11:00	<i>Coffee Break</i>		
11:00 – 11:30	5. Specific Issues (cont'd)	Coordinator of MAP	UNEP(DEPI)/MED BUR.79/4
11:30 – 14:00	<i>Extended Lunch break (preparation of the draft list of conclusions and recommendations for adoption)</i>		
14:00-16:00	6. Conclusions and recommendations	Coordinator of MAP	
16:00-16:30	<i>Coffee Break</i>		
16:30-16:45	7. Date and Venue of 80 <sup>th</sup> Meeting of the Bureau	Coordinator of MAP	
16:45-17:00	8. Any other Matters	President of the Bureau and Secretariat	
17:00	9. Closure of the Meeting	President of the Bureau	

**ANNEXE III**  
**Discours de la Présidente du Comité de respect des obligations**

**Participation de la représentante du Comité de respect des obligations en tant qu'observatrice à la session pertinente de la 79<sup>ème</sup> réunion du Bureau**

**Monsieur le Président,**

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du **Comité de respect des obligations** afin de vous exposer les avis de ses membres.

Permettez-moi tout d'abord de vous exprimer ma gratitude pour m'avoir invitée à participer, en tant qu'observatrice, à la réunion d'aujourd'hui du Bureau sur les questions relatives au travail du Comité, et pour expliciter ce qui motive cette participation. Convaincu que la collaboration garantira l'application effective de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, le Comité de respect des obligations est déterminé à travailler en étroite coopération avec les Parties contractantes, le Secrétariat du PAM/PNUE et le Bureau des Parties contractantes.

Lors de sa première séance suivant la CdP18 (la neuvième réunion du Comité, qui s'est tenue à Split, Croatie, les 27 et 28 novembre 2014), le Comité s'est dit conscient que les Conclusions de sa Recommandation sur le non-respect des obligations concernant la présentation des Rapports (annexées à son rapport d'activités pour l'exercice biennal 2012-2013, voir paragraphes 35 et 36 du document UNEP(DEPI)/MED IG.21/8) **n'ont pas été appliquées par les Parties contractantes concernées**, alors qu'elles avaient été **approuvées par la 18<sup>ème</sup> réunion ordinaire** des Parties contractantes dans la **décision IG.21/1**.

En fait, depuis la CdP18, les Parties contractantes concernées n'avaient donné aucune réponse aux demandes formulées dans la décision IG.21/1 susmentionnée.

**Monsieur le Président,**

S'agissant de la Recommandation du Comité de respect des obligations, et de la décision IG 21/1 correspondante adoptée par la Conférence des parties, je me permets d'en rappeler la teneur:

- Les Gouvernements de huit **Parties contractantes** (Albanie, Algérie, Libye, Malte, Monaco, Slovaquie, Syrie et Tunisie), en ne soumettant pas leurs **Rapports 2010-2011**, n'ont pas respecté leurs obligations au titre de l'article 26 de la Convention, et doivent donc soumettre lesdits **Rapports 2010-2011** dans les **deux mois** de la dix-huitième réunion des Parties contractantes (d'ici février 2014). Ils sont invités également, lorsque nécessaire, à demander une assistance pour l'élaboration des rapports.
- Les Gouvernements de **quatre Parties contractantes** (Albanie, Libye, Malte et Slovaquie), en ne soumettant pas leurs **Rapports 2008-2009** et **2010-2011**, ont démontré de **graves et répétitifs non-respects des obligations** au titre de l'article 26 de la Convention. En conséquence, ils ont reçu un

**avertissement** en vertu de l'alinéa a) du paragraphe 34 de la décision IG. 17/2 et se sont vu exiger de **soumettre** au Comité dans les 2 mois de la dix-huitième réunion des Parties contractantes (d'ici février 2014), **une note expliquant comment ils vont procéder** à l'avenir pour préparer leurs Rapports, et **précisant les moyens et ressources** qu'ils ont mobilisés pour les soumettre.

- Les Gouvernements des **huit Parties contractantes** susmentionnées devaient **saisir le Comité de respect des obligations** en vertu de l'alinéa a) du paragraphe 18 de la décision IG. 17/2, de sorte que le Comité puisse examiner les difficultés et obstacles rencontrés par ces Parties et les aider à satisfaire à leurs obligations de soumettre des rapports conformément à l'article 26 de la Convention de Barcelone.

**Monsieur le Président,**

Le Comité demande aux Parties contractantes le respect des obligations et par conséquent se voit tenu de réitérer à ces Parties contractantes leur devoir de s'acquitter dès que possible des mesures demandées conformément à l'article 26 de la Convention de Barcelone.

En conséquence de quoi, le Comité de respect des obligations, profondément préoccupé des conséquences, a demandé à sa Présidente d'adresser un message au Président du Bureau aux fins d'un **échange de vues** sur l'état de l'application de la décision IG.21/1 susmentionnée et questions connexes, et de **convenir des initiatives à prendre** pour assurer une application intégrale et en temps opportun de ladite décision.

**Monsieur le Président,**

Nous estimons important d'informer le Bureau des actions que le Comité entend mener en l'absence d'une réaction adéquate des Parties contractantes concernées. En particulier, le Comité a décidé d'écrire aux **Parties contractantes concernées** pour les informer des mesures qui seront prises en vue de promouvoir le respect des obligations conformément aux dispositions énoncées dans la décision IG.21/1, en abordant ces cas de non-respect des obligations à la lumière de la décision IG. 17/2 amendée, complétée par la disposition 2 a) de l'article V sur la saisine du Comité de sa propre initiative, en demandant aux Parties concernées de fournir toutes informations complémentaires et en demandant enfin quelles mesures elles comptent prendre pour se conformer à leurs engagements et l'assistance dont elles pourraient avoir besoin pour satisfaire à leurs obligations de rapport.

Les mesures que le Comité devra prendre pourraient comporter l'**organisation d'audiences** pour les représentants des Parties contractantes concernées, conformément au paragraphe 27, deuxième phrase de la décision IG 17/2.

Nous considérons, au premier chef, comme essentiel et indispensable, dans ce cas particulier du non-respect des obligations, de **demander aux Parties en défaut de participer à la prochaine réunion du Comité "parallèle "** à la réunion des Points focaux du PAM, provisoirement programmée pour la fin avril 2015, afin d'avoir la possibilité de comprendre les raisons des retards de présentation des rapports dans le cadre du questionnaire et de leur demander quelles initiatives ils envisagent pour se conformer à leurs engagements en ce qui concerne les rapports à la dix-neuvième Conférence des Parties et les conseils et aides dont ils pourraient avoir besoin pour s'acquitter de ces obligations.

De plus, le Comité, évoquant le rôle du Bureau, qui a l'autorité nécessaire pour permettre l'application de la Recommandation conformément à l'article IX du mandat du Bureau, souhaite trouver des solutions partagées et communes pour **rappeler aux Parties contractantes concernées qu'elles doivent respecter leurs obligations**; en particulier les Gouvernements des quatre Parties contractantes qui ont répétitivement manqué à leur devoir de faire rapport, et qui devraient recevoir un avertissement de la part de la Conférence des Parties, conformément à la décision de la Conférence des Parties telle qu'exprimée au paragraphe 36, ainsi qu'à l'alinéa a) du paragraphe 34 de la décision IG 17/2.

De plus, afin de mieux contribuer à l'efficacité de la Convention de Barcelone et ses Protocoles, le Comité souhaite saisir cette occasion pour avancer et partager les **propositions** suivantes:

1. Amendement du paragraphe 3 de l'article II du mandat du Bureau des Parties contractantes, en ajoutant après les mots "*et la présence régulière à la réunion des Parties contractantes*" les mots suivants "*et le respect de leurs obligations en vertu de la Convention, en particulier son article 26, et ses Protocoles*" (pour ajouter un critère de respect des obligations dans l'élection des membres du Bureau);
2. Participation régulière d'un représentant du Comité, avec statut d'observateur, aux réunions du Bureau traitant des questions de respect des obligations (pour une coopération et une collaboration améliorées et renforcées entre le Comité, le Bureau et le Secrétariat);
3. Nécessité de fournir un soutien régulier, spécifique et adapté (c'est-à-dire un juriste), au Comité de respect des obligations, pour l'aider à remplir au mieux son mandat, et les besoins connexes de ressources appropriées.

***Monsieur le Président,***

S'agissant de la révision du **Format de rapport** de la Convention de Barcelone et ses Protocoles, le Comité a le plaisir de vous informer que lors de sa neuvième réunion il a pris en considération un **projet de format de rapport simplifié et pratique** que le Secrétariat a préparé, en consultation avec le Comité, pour présentation aux fins d'examen et d'adoption par la neuvième réunion des Parties contractantes.

Le Comité a ensuite demandé au Secrétariat de poursuivre la préparation du format de rapport révisé, en prenant en considération les commentaires fournis par ses membres, en vue d'examen pendant la prochaine réunion.

De plus, le Comité a réitéré sa demande d'**organiser un atelier** ouvert aux Parties contractantes, et visant à mieux se familiariser avec l'utilisation du format de rapport révisé en ligne.

Le Comité souhaite saisir la présente occasion pour souligner l'**importance de l'organisation d'un tel atelier** sur la compilation et la soumission des rapports, et le besoin connexe de ressources adéquates.

**Monsieur le Président et Membres du Bureau,**

Je serai heureuse de répondre à la demande de clarification et d'apporter les informations que vous souhaiteriez.

J'aimerais présenter à nouveau mes remerciements pour avoir été invitée comme représentante du Comité à la réunion du Bureau d'aujourd'hui, afin d'échanger des vues sur la situation de l'application de la décision IG.21/1 susmentionnée et les questions apparentées, et pour **envisager et entreprendre toute action complémentaire éventuellement nécessaire** pour réaliser et assurer l'application intégrale et en temps voulu de ladite décision.

*Merci, Monsieur le Président*

Daniela Addis  
Présidente du Comité de respect des obligations



**ANNEXE IV**

**Déclaration du Président du Bureau au nom du Gouvernement turc sur l'établissement  
d'un nouveau Centre d'activités régional sur le changement climatique**

**Déclaration du Président du Bureau au nom du Gouvernement turc sur l'établissement d'un nouveau Centre d'activités régional sur le changement climatique**

Compte tenu de la haute priorité de la lutte contre le changement climatique dans la région méditerranéenne, il est évident que nous devons prendre quelques fortes mesures supplémentaires pour nous attaquer à ce défi. À ce sujet, l'établissement d'un nouveau centre d'activités régional qui traitera directement du changement climatique serait une valeur ajoutée au système du PAM.

Compte tenu du soutien et de l'importance donnée par la Turquie à la Convention de Barcelone et ses protocoles ainsi que de la capacité de la Turquie dans le domaine du changement climatique, la Turquie est disposée à prendre un rôle prépondérant dans l'établissement de ce mécanisme, tant financièrement que techniquement.

**Rapport de la 80<sup>ème</sup> Réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses protocoles, 14-15 juillet 2015, Athènes, Grèce**



**NATIONS  
UNIES**

**EP**

UNEP(DEPI)/MED BUR.80/8



**PNUE**



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

7 septembre 2015

Français

Original: Anglais

80<sup>ème</sup> Réunion du Bureau des Parties contractantes  
à la Convention sur la protection du milieu marin  
et du littoral de la Méditerranée et à ses protocoles

Athènes, Grèce, 14-15 juillet 2015

**Rapport**

**80ème Réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses protocoles**

Pour réduire l'impact environnemental et dans un souci d'économies financières, ce document est imprimé en nombre limité et ne sera pas distribué pendant la réunion. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et de ne pas demander de copies supplémentaires.

## **Table des matières**

	<b>Pages</b>
<b>Rapport</b>	1 - 9
<b>ANNEXES</b>	
<b>Annexe I</b> Liste des Participants	
<b>Annexe II</b> Ordre du jour	

## **Introduction**

1. À l'invitation du Gouvernement grec, la 80ème Réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles s'est tenue les 14 et 15 Juillet 2015 à Athènes, Grèce.

## **Participation**

2. Le Président du Bureau, M. Mehmet Emin Birpinar (Turquie), les Vice-Présidents Monsieur l'ambassadeur Xavier Sticker (France); M. Ilias Mavroidis (Grèce); et le Rapporteur, M. Senad Oprasic (Bosnie-Herzégovine) ont participé à la réunion du Bureau. Les Vice-Présidents M. Mohamed Benyahia (Maroc) et M. Saleh Amnissi (Libye) s'étaient excusés de ne pas pouvoir être présents. Le Président du Bureau était accompagné de M. Murat Turan et Mme Bahar Ozogut. De plus, conformément au mandat du Bureau, Mme Marijana Mance (Commission européenne) a été présente à la réunion en tant qu'observatrice.
3. La liste des participants figure à l'Annexe I du présent rapport.

### **Point 1 de l'ordre du jour:**

#### **Ouverture de la réunion**

4. La réunion a été ouverte par le Président du Bureau, M. Mehmet Emin Birpinar. Il a accueilli les membres du Bureau et les autres participants.
5. M. Gaetano Leone, coordonnateur du PAM/PNUE, a salué les membres du Bureau. Il a présenté au Bureau une vue générale des récents développements et des travaux du PAM/PNUE depuis la 79ème réunion du Bureau.

### **Point 2 de l'ordre du jour:**

#### **Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

6. Le Bureau a examiné et adopté l'ordre du jour tel que figurant dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR.80/1 (Annexe II).

### **Point 3 de l'ordre du jour:**

#### **Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités réalisées au cours de la période janvier – juin 2015**

7. Le Secrétariat a présenté le document intitulé "Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées durant la période janvier – juin 2015" (UNEP(DEPI)/MED BUR.80/3), ainsi que le document "Progrès dans la mise en œuvre des décisions de la CdP18" (UNEP(DEPI)/MED BUR.80/4).
8. Des membres du Bureau ont demandé un certain nombre de révisions dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR.80/3, à savoir:
  - Revisiter les références au travail de la CMDD concernant l'examen de la SMDD et remplacer la "validation" de la Commission par la "formulation de recommandations" à soumettre à l'examen de la réunion des Parties contractantes, à l'issue des discussions de la réunion des Points focaux du PAM;
  - Inclure dans le rapport les réunions de 2015 des Points focaux du CAR/CPD et du CAR/ASP;
  - Clarifier la référence aux commentaires apportés dans le projet de Plan d'action Offshore pour la Méditerranée, au paragraphe 51;

- Déplacer les paragraphes 73 à 78, mal positionnés, sous la section du Thème IV;
- Inclure aussi dans le rapport sur l'état d'avancement les informations sur l'atelier relatif au Prix pour les villes respectueuses de l'environnement, qui étaient présentées dans le "Rapport du secrétariat sur les questions spécifiques" (UNEP(DEPI)/MED BUR.80/4);
- Inclure dans le rapport le travail réalisé sur la préparation d'un instrument formel de coopération avec la Commission de la mer Noire.

9. Après discussion, le Bureau a pris note avec satisfaction des progrès réalisés pendant la période de janvier à juin 2015.

#### **Point 4 de l'ordre du jour:**

#### **Point sur la situation financière**

10. Le Secrétariat a présenté un point financier à l'intention des membres du Bureau, pour commentaires et recommandations, que l'on retrouvera dans le "Rapport du Secrétariat sur les questions financières et administratives" (UNEP(DEPI)/MED BUR.80/5), et notamment:

- Situation des contributions au 30 avril 2015.
- Implications de la mise en œuvre d'Umoja.
- Facturation pour 2016.
- Dépenses.
- Réserve de trésorerie.
- Rapport intermédiaire faisant apparaître le bilan recettes-dépenses.
- Rapport sur les questions touchant au personnel.

11. Après discussion, le Bureau:

- i. a pris note avec satisfaction de la progression des pourcentages de contributions reçues pour l'année 2015.
- ii. a noté avec inquiétude les trois cas d'arriérés de plus de 24 mois et a salué la suggestion du Secrétariat de poursuivre les efforts de collecte des arriérés, en tenant pleinement compte des situations individuelles des parties pertinentes et de porter la question à l'attention de la réunion des Points focaux PAM en octobre 2015.
- iii. a exprimé son appréciation des mesures prises par le Siège du PNUE et le Secrétariat en vue de gérer le solde négatif du fonds CAL et de répondre aux exigences d'Umoja, conformément aux recommandations du Bureau émises lors de sa 79<sup>e</sup> réunion.
- iv. a sommé le Pays hôte à régler le paiement de ses contributions 2014 et 2015 au fonds CAL afin d'assurer le progrès du recouvrement du déficit et satisfaire les exigences d'Umoja.
- v. a pris note de la Décision 21.17 stipulant qu'il convenait d'appliquer pour l'exercice biennal 2016-2017, une échelle basée sur la dernière échelle d'évaluations de l'AGNU. Le Bureau a également noté que la CdP 19 en février 2016 risquait de compliquer le respect de la procédure 2.4 des Règles et procédures financières exigeant que la CdP adopte le budget opérationnel avant la période qu'elle couvre.
- vi. a salué la proposition suivante par le Secrétariat, sujette à l'approbation du Directeur exécutif du PNUE, pour aborder les implications financières liées à la tenue de la CdP 19 en février 2016 :
  - Émission des notifications avec les contributions estimées pour 2016 en octobre 2015 afin de satisfaire les besoins budgétaires et de planification des Parties contractantes. Elles seront fondées sur les factures 2015 et seront ajustées et renvoyées immédiatement après la CdP 19 afin de refléter le budget approuvé

et l'échelle évaluée de contributions de l'ONU approuvée par l'AGNU en décembre 2015.

- Rééchelonnement du solde non dépensé dans les comptes 2016 et retrait de la réserve de trésorerie pour couvrir les coûts opérationnels et liés au personnel des premiers mois de 2016, le cas échéant.
  - Approbation par le Directeur exécutif PNUE à transmettre aux Parties contractantes.
- vii. a pris note du statut des recrutements au sein de l'Unité de coordination et a à nouveau encouragé les Parties contractantes en mesure de le faire, de mettre des ressources humaines à la disposition du Secrétariat par le biais du JEA et autres programmes similaires.
- viii. a invité les Parties contractantes, qui sont en mesure de le faire, à financer leur participation à la CdP 19, afin de contribuer à couvrir les frais de la CdP, conformément aux meilleures pratiques d'autres AME.

### **Point 5 de l'ordre du jour:**

### **Questions spécifiques**

12. Le Secrétariat a présenté le "Rapport du secrétariat sur les questions spécifiques" (UNEP(DEPI)/MED BUR.80/4).

#### **5.1. Questions de gouvernance et organisationnelles / Questions concernant le respect des obligations**

13. Le Coordonnateur du PAM a fait le point sur les questions concernant l'état de la ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, et les accords de Pays hôtes avec les pays hébergeant les Centres d'activités régionaux du PAM.

14. De plus, en ce qui concerne les paragraphes opérationnels de la Décision IG.21/1 sur le Comité de respect des obligations et de la Décision IG.21/2 sur le Format de rapport, adoptées par la CdP18 (Istanbul, Turquie, Décembre 2013), le Secrétariat a fait le point sur les résultats de la 10<sup>ème</sup> réunion du Comité de respect des obligations, et s'est penché sur l'application de la Convention de Barcelone et ses Protocoles (exercices biennaux 2010-2011 et 2012-2013); ainsi que sur la révision du Format de rapport de la Convention de Barcelone et ses Protocoles.

15. C'est dans le cadre de ce point de l'ordre du jour qu'ont eu lieu les discussions relatives à l'organisation de la CDP19. En tant que Pays hôte, la Grèce a fait part de ses préoccupations quant au coût élevé de l'organisation de cette manifestation, compte tenu également de la situation économique présente du pays. Le représentant du Gouvernement grec a également informé les Membres du Bureau que les recherches de donateurs éventuels se poursuivaient, et a confirmé que la CdP19 se tiendrait à Athènes, comme prévu. Il a aussi confirmé que des discussions initiales avaient eu lieu avec le Secrétariat du PAM/PNUE s'agissant de la session de niveau ministériel, ainsi que de la Déclaration d'Athènes. Une réaction formelle au thème proposé par le Secrétariat du PAM/PNUE en mai serait finalisée incessamment, ainsi que les détails de l'accueil de la CdP19, pour que le processus des invitations puisse s'enclencher dès que possible.

16. Après discussion, le Bureau:

- i. a salué les efforts spéciaux consentis pour promouvoir la ratification de la Convention de Barcelone et ses Protocoles, ainsi que les progrès réalisés concernant le soutien pour le respect des obligations par les Parties contractantes.
- ii. a appelé les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait, à signer ou ratifier la Convention de Barcelone amendée et ses Protocoles et a demandé au Secrétariat de poursuivre le suivi à cet égard.



- iii. s'est inquiété du nombre limité de rapports sur les mesures prises pour la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et ses protocoles soumis par les Parties contractantes, et les a invités à les remettre dans les plus brefs délais.
- iv. a demandé au Secrétariat de poursuivre le suivi avec le siège du PNUÉ et les gouvernements concernés afin de finaliser les APH conformément à la Décision IG. 21/13.
- v. a invité le Pays hôte à finaliser la préparation de la CdP 19 dans les plus brefs délais, y compris le Segment ministériel, et a demandé au Secrétariat d'informer le Bureau en conséquence par voie électronique.

## **5.2. Information concernant les processus stratégiques mandatés**

17. S'agissant des paragraphes opérationnels des Décisions IG.21/8 relative aux actions de suivi concernant le Plan d'action du Protocole "Offshore", IG.21/10 relative au développement d'un Plan d'action pour la consommation et la production durables en Méditerranée (PCD), IG.21/11 relative à la révision de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD), et IG.21/17 sur le Programme de travail du PAM et budget pour l'exercice biennal 2014-2015, adoptées par la CdP18 (Istanbul, Turquie, Décembre 2013), le Coordonateur du PAM a exposé aux membres du Bureau l'état actuel de l'élaboration du Plan d'action pour le protocole "offshore", du Plan d'action pour la PCD, du Cadre régional d'adaptation au changement climatique de l'examen de la SMDD, et de l'application de la Décision IG.21/16.

18. Après discussion, le Bureau:

- i. a salué le résultat des processus stratégiques que le Secrétariat a rapporté et a invité les Points focaux PAM à également prendre en compte le Cadre régional d'adaptation au changement climatique au cours de leur réunion en octobre 2015.
- ii. a demandé au Secrétariat de soumettre à la réunion des Points focaux PAM en octobre 2015 les résultats de l'évaluation de PAM II, abordant le défi du développement durable et la nature irréversible des impacts sur l'environnement et les ressources et incluant des options et des feuilles de route pour la marche à suivre.

## **5.3. Point sur la Stratégie à mi-parcours 2016-2021**

19. S'agissant des paragraphes opérationnels de la décision sur le Programme de travail du PAM et budget pour l'exercice biennal 2014-2015 (Décision IG.21/17), adoptée par la CdP18 (Istanbul, Turquie, Décembre 2013), le Coordonateur du PAM a exposé aux membres du Bureau les progrès réalisés dans l'élaboration de la Stratégie à mi-parcours pour la période 2016-2021, notamment les résultats de la réunion des Points focaux de PAM, qui s'est tenue du 19 au 21 mai 2015 à Athènes, Grèce, et le projet de Cadre stratégique révisé par la suite sur la base de ces suggestions.

20. Après discussion, le Bureau a exprimé son soutien aux travaux réalisés pour l'élaboration de la Stratégie à mi-parcours 2016-2021 sur la base des suggestions des Points focaux du PAM, lors de leur réunion de mai 2015.

## **5.4. Orientations générales sur le programme de travail (2016-2017)**

21. Le Coordonateur du PAM expliquera les orientations générales sur le Programme de travail pour l'exercice biennal 2016-2017, avec des renvois à la Stratégie à mi-parcours 2016-2021.

22. Après discussion, le Bureau:

- i. a souscrit aux principes, orientations générales et à la structure du Programme de travail 2016-2017, en particulier:
  - L'alignement avec les mandats clés et la Stratégie à moyen terme 2016-2021.

- La cohérence et l'intégration de ses composantes.
  - La projection réaliste de ses résultats, prestations et ressources ainsi que les moyens de mise en œuvre et les partenariats escomptés.
- ii. a demandé au Secrétariat de porter à l'attention de la réunion des Points focaux PAM en octobre 2015 l'éventualité d'inclure les coûts de l'organisation de futures réunions CdP dans le budget biennal MTF, comme stipulé dans le Règlement intérieur et conformément aux meilleures pratiques des Nations Unies.

### **5.5. Prix pour les villes respectueuses de l'environnement**

23. S'agissant de la Déclaration d'Istanbul adoptée par la CdP18 (Istanbul, Turquie, Décembre 2013), le Secrétariat a fait le point sur les actions entreprises s'agissant des nominations et des principes et critères de sélection pour le prix, y compris les résultats de l'atelier accueilli par le Gouvernement turc les 25 et 26 mai 2015 à Ankara, Turquie.

24. Après discussion, le Bureau :

- i. A exprimé son appréciation au Gouvernement de Turquie pour l'organisation d'un Atelier du prix pour les villes respectueuses de l'environnement, au cours duquel les catégories et une série de critères pour le processus de sélection du prix ont été identifiés.
- ii. A demandé au Secrétariat de soumettre à la réunion des Points focaux PAM en octobre 2015, les résultats de l'atelier, y compris les catégories, la série préliminaire de critères et le processus de sélection, ainsi que les implications financières et le texte de décision contenant un mandat pour l'approbation du prochain Bureau concernant la nomination détaillée et le processus de sélection, afin d'attribuer le premier prix à la CdP 20.

### **5.6. Accords de coopération**

25. S'agissant des paragraphes opérationnels de la décision sur les Accords de coopération (IG.21/14), adoptée par la CdP18 (Istanbul, Turquie, décembre 2013), le Secrétariat a présenté une vue générale de la coopération avec les organisations internationales et régionales et les agences de coopération bilatérale, et a exposé aux membres du Bureau l'état de la mise en œuvre des accords actuels, et les progrès réalisés dans l'élaboration des nouveaux accords.

26. Après discussion, le Bureau a noté avec satisfaction les progrès réalisés dans la coopération avec les partenaires et a encouragé le Secrétariat à poursuivre son travail sur le développement de cette coopération, en particulier avec les mers régionales contiguës, et a demandé au Secrétariat de continuer à travailler avec la Commission de la mer Noire jusqu'à la finalisation d'un Memorandum d'accord, si possible avant la CdP19.

### **5.7. Partenaires du PAM**

27. Le Secrétariat a présenté au Bureau l'état des avancées concernant la mise à jour de la liste des partenaires du PAM.

28. Après discussion, le Bureau a demandé au Secrétariat de continuer à identifier les partenaires PAM candidats pertinents et de porter la liste à son attention par courriel pour approbation et soumission à la réunion des Points focaux PAM en octobre 2015.

### **5.8. Visibilité et sensibilisation**

29. Le Coordonnateur du PAM a fait le point sur les activités de vulgarisation effectuées pendant la période intéressant le rapport.

30. Après discussion, le Bureau:

- i. Le Bureau a apprécié les efforts du Secrétariat pour renforcer la visibilité du PAM/Convention de Barcelone et a encouragé les Parties contractantes à organiser des événements pour célébrer le 40<sup>e</sup> anniversaire du PAM/Convention de Barcelone.
- ii. Le Bureau a demandé au Secrétariat d'inclure les ressources appropriées pour la sensibilisation, l'information et la communication dans le budget proposé de l'exercice biennal suivant et pour la préparation de soumissions de projets aux donateurs.

**Point 6 de l'ordre du jour:                      Mise à jour sur la CdP19**

**6.1.                      Questions organisationnelles / Session interministérielle et Déclaration d'Athènes**

31. Le résumé de la discussion sur ce sujet et les recommandations du Bureau figurent à la section 5.1 ci-dessus.

**6.2.                      Projets de décisions**

32. Le Secrétariat a présenté une liste préliminaire de projets de décisions à soumettre à la réunion des Points focaux de PAM qui se tiendra en octobre 2015.
33. Le Bureau a examiné la liste proposée des Décisions de la CdP 19, telle que contenue dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR.80/7/Rev.1 et a fourni des orientations au Secrétariat pour poursuivre le développement. La liste provisoire révisée reflétant les orientations du Bureau est la suivante :

**Liste provisoire des projets de décisions de la CdP 19 telle que révisée par le Bureau**

No.	Titre provisoire	Résumé
1	Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures pour renforcer la Gouvernance Convention de Barcelone/PAM, y compris le renforcement de la coopération avec les composantes.</li> <li>• Accords avec les pays hôtes.</li> <li>• Critères et processus de sélection concernant le Prix pour les villes respectueuses de l'environnement afin d'attribuer le premier prix à la CdP 20.</li> <li>• Autres actions mandatées.</li> <li>• Date commune pour organiser les événements nationaux pour célébrer le 40<sup>e</sup> anniversaire de la Convention de Barcelone.</li> <li>• Date et lieu de la prochaine Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et ses protocoles.</li> </ul>
2	Rapport	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption du projet de format révisé du système d'établissement de rapport de la Convention de Barcelone.</li> <li>• Nouveau format de rapport pour le Protocole GIZC (section opérationnelle).</li> </ul>
3	Comité de respect des obligations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élection et/ou renouvellement des membres</li> <li>• Adoption des recommandations du Comité de respect des obligations.</li> <li>• Programme de travail du Comité de respect des obligations.</li> </ul>
4	Accords de coopération et Partenaires PAM	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption de nouveaux accords de coopération (par ex. ACCOBAMS et Commission mer Noire) y compris un mandat pour développer une proposition de coopération dans le domaine de la prévention, préparation et réponse à la pollution marine par les navires en coopération avec la Commission européenne, l'Agence européenne pour la sécurité maritime – AESM et l'industrie pétrolière.</li> <li>• Ajout de nouveaux partenaires ONG PAM.</li> </ul>
5	Gouvernance CMDD	Adoption de documents constitutifs révisés et nouvelle composition de la CMDD.
6	Stratégie méditerranéenne de développement durable 2016-2025	Adoption de la SMDD 2016-2025.
7	Programme intégré de surveillance et d'évaluation de la mer méditerranée et du littoral et critères d'évaluation connexes	Mise en place d'un programme intégré de surveillance et d'évaluation 2016-2021 dans le cadre de l'application de l'Approche écosystémique en Méditerranée.
8	Mise en œuvre des Plans d'action nationaux à jour (PAN)	Approbation des PAN à jour et mesures pour leur mise en œuvre

No.	Titre provisoire	Résumé
9	Lignes directrices pour la gestion écologiquement rationnelle (GER) du mercure	Adoption de normes techniques communes abordant différents aspects liés à la GER du mercure.
10	Mise en œuvre du Plan régional sur la gestion des déchets marins	Adoption de valeurs de base pour les catégories de déchets marins et cibles environnementales connexes par rapport auxquelles la mise en œuvre du Plan régional sur la gestion des déchets marins sera évaluée, et adoption de lignes directrices pour la « pêche aux déchets ».
11	Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2016-2021)	Adoption de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2016-2021).
12	Décision concernant l'évaluation à mi-parcours du Plan d'action pour la GIZC et l'évaluation CAMP	Adoption des deux documents et des recommandations concernant la manière de poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action jusqu'à son achèvement en 2019, y compris les priorités pour la deuxième moitié de la période de mise en œuvre du Plan d'action et mise en place d'un réseau de CAMP.
13	Plan d'action « Offshore » méditerranéen dans le cadre du Protocole « Offshore »	Adoption du Plan d'action « Offshore » méditerranéen.
14	Plan d'action régional sur la Consommation et la production durables	Adoption du Plan d'action CPD et feuille de route pour sa mise en œuvre.
15	Plans d'action à jour concernant la Biodiversité	Adoption de versions à jour de trois Plans d'action : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conservation des cétacés en mer Méditerranée</li> <li>• Conservation du coralligène et des autres bioconstructions de Méditerranée</li> <li>• Introductions d'espèces et espèces envahissantes en mer Méditerranée</li> </ul>
16	Feuille de route pour un réseau global cohérent d'AMP bien gérées	Adoption d'une feuille de route pour un réseau global cohérent d'AMP bien gérées afin d'atteindre l'objectif d'Aichi 11 en mer Méditerranée.
17	Inclusion du Parc marin Karaburun Sazan (Albanie) dans la liste des Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (liste ASPIM)	Inclusion d'une nouvelle zone côtière dans les eaux albanaises dans la liste ASPIM, portant à 34 le nombre d'ASPIM et renforçant l'équilibre géographique du réseau ASPIM.
18	Cadre régional d'adaptation au changement climatique	Adoption du Cadre régional d'adaptation au changement climatique et suivi.
19	Stratégie à moyen terme 2016-2021	Adoption de la Stratégie PNUE/PAM à moyen terme 2016-2021.
20	Programme de travail et budget 2016-2017	Adoption du Programme de travail et du budget PNUE/PAM 2016-2017.

No.	Titre provisoire	Résumé
21	Evaluation du PAM II et la marche à suivre	Examen des résultats de l'évaluation de PAM II, abordant le défi du développement durable et la nature irréversible des impacts sur l'environnement et les ressources, et décision concernant les options et la feuille de route pour la marche à suivre.

**Point 7 de l'ordre du jour 7:                      Conclusions et Recommandations**

34. Le Bureau a discuté et adopté les conclusions et recommandations énumérées ci-dessus.

**Point 8 de l'ordre du jour:                      Questions diverses**

35. Aucune autre question n'a été examinée par la réunion.

**Point 9 de l'ordre du jour:                      Clôture de la réunion**

36. La réunion a été clôturée par le Président du Bureau le mercredi 15 juillet 2015, à 17 h 30.

## **Annexe I**

### **Liste des Participants**

**MEMBERS OF THE BUREAU/MEMBRES DU BUREAU**

**TURKEY / TURQUIE**

**(PRESIDENT)**

**Prof. Dr Mehmet Emin Birpınar**

Deputy Undersecretary  
Ministry of Environment and Urbanization  
Vekaletler Cad. No:1 Bakanlıklar,  
Ankara  
Turkey

Tel: +90 312 4181437- 4240998

Fax: +90 312 4178719

E-mail: mehmet.birpinar@csb.gov.tr

**Mr Murat Turan**

Head of Marine and Coastal Management Division  
DG Environmental Management  
Ministry of Environment and Urbanization  
Ehlibeyt Mh. 1271 Sk. No:13 06520  
Balgat Ankara  
Turkey

Tel: +90 312 5863044

Fax: +90 312 4740335

Email: murat.turan@csb.gov.tr

**Ms Bahar Ozogut**

Expert  
Ministry of Environment and Urbanization  
Ministry of Environment and Urbanization  
Ehlibeyt Mh. 1271 Sk. No:13 06520  
Balgat Ankara  
Turkey

E-mail: bahar.ozogut@csb.gov.tr

**FRANCE/ FRANCE**

**(VICE PRESIDENT)**

**S.E. M. Xavier Sticker**

Ambassadeur pour l'Environnement  
Ministère des Affaires Etrangères  
27 Rue de la Convention  
75015 Paris  
France

Tel:+33 1 53 69 33 88

Fax: +33 1 53 69 34 21

E-mail: Xavier.sticker@diplomatie.gouv.fr

**GREECE / GRECE**

**(VICE PRESIDENT)**

**Mr Ilias Mavroidis**

Expert,  
Dept.of International Relations and EU Affairs,  
Hellenic Ministry of Environment, Energy and Climate Change  
Athens



Greece

Tel: +30 210 6426531

Fax: +30 210 6434470

E-mail: i.mavroidis@prv.ypeka.gr

**Mr Nicholas Mantzaris**

Policy Expert

Dept. of International Relations and EU Affairs,

Hellenic Ministry of Environment, Energy and Climate Change

Athens

Greece

Tel: + 30 213 15 15 680

Fax: +30 210 64 34 470

E-mail: n.mantzaris@prv.ypeka.gr

**BOSNIA AND HERZEGOVINA /  
BOSNIE ET HERZÉGOVINE**

**(RAPPORTEUR)**

**Mr Senad Oprašić**

Head of Environmental Protection Department

Ministry of Foreign Trade and Economic Relations

Musala 9, 71000 Sarajevo

Bosnia & Herzegovina

Tel: +387 33 95 35 36

Fax: +387 33 20 61 41

E-mail: senad.oprasic@mvteo.gov.ba

**EUROPEAN COMMISSION /  
COMMISSION EUROPEENNE**

**(OBSERVER)**

**Ms Marijana Mance**

Policy Officer

European Commission

Directorate-General for Environment

Unit C2: Marine Environment and Water Industry

Avenue de Baulieu 5, office BU 9 04/110

B-1049 Brussels

Belgium

Tel : +32 2 2982011

E-mail : marijana.mance@ec.europa.eu

**SECRETARIAT TO THE BARCELONA CONVENTION COORDINATING UNIT OF THE  
MEDITERRANEAN ACTION PLAN/ SECRETARIAT DE LA CONVENTION DE  
BARCELONE/UNITE DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA  
MEDITERRANNEE**

**Mr Gaetano Leone**

Coordinator  
48, Vass. Konstantinou Ave.  
11635 Athens  
Greece

Tel:+30 210 7273101

E-mail: gaetano.leone@unepmap.gr

**Mr Habib N. El Habr**

Deputy Coordinator  
48, Vass. Konstantinou Ave.  
11635 Athens  
Greece

Tel:+30 210 7273126

E-mail: habib.elhabr@unepmap.gr

**Mr Atila Uras**

Programme Officer  
48, Vass. Konstantinou Ave.  
11635 Athens  
Greece

Tel: +30 210 7273140

E-mail: atila.uras@unepmap.gr

**Ms. Tatjana Hema**

MED POL Programme Officer  
48, Vass. Konstantinou Ave.  
11635 Athens  
Greece

Tel: +30 210 72731115

E-mail: tatjana.hema@unepmap.gr

## **Annexe II**

### **Ordre du jour**

**EMPLOI DU TEMPS**

<b>Mardi 14 juillet 2015</b>			
<b>Heure</b>	<b>Point de l'Ordre du Jour</b>		<b>Documents</b>
09:30 – 09:45	1. Ouverture de la réunion 2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux	Président du Bureau	UNEP(DEPI)/MED BUR.80/1 UNEP(DEPI)/MED BUR.80/2
09:15 – 10:30	3. Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités réalisées au cours de la période janvier – juin 2015	Coordonnateur du PAM	UNEP(DEPI)/MED BUR.80/3 UNEP(DEPI)/MED BUR.80/4
10:30 – 11:30	4. Point sur la situation financière	Coordonnateur du PAM	UNEP(DEPI)/MED BUR.80/5
11:30 – 12:30	5. Questions spécifiques	Coordonnateur du PAM	UNEP(DEPI)/MED BUR.80/6
12:30 – 14:00	<i>Pause déjeuner</i>		
14:00 – 17:00	5. Questions spécifiques (suite)	Coordonnateur du PAM	UNEP(DEPI)/MED BUR.80/6
<b>Mercredi 15 juillet 2015</b>			
09:30 – 10:30	5. Questions spécifiques (suite)	Coordonnateur du PAM	UNEP(DEPI)/MED BUR.80/6
10:30 – 12:30	6. Mise à jour concernant la CdP 19	Coordonnateur du PAM	UNEP(DEPI)/MED BUR.80/7
12:30 – 15:00	<i>Pause déjeuner prolongée (préparation du projet de liste de conclusions et recommandations pour adoption)</i>		
15:00 – 17:00	7. Conclusions et recommandations	Coordonnateur du PAM	
17:00 – 17:45	8. Questions diverses	Président du Bureau et Secrétariat	
17:45 – 18:00	9. Clôture de la réunion	Président du Bureau	